Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DOSSIER DE PRESSE

Campagne de sensibilisation sur la sécurité des personnels aux abords des chantiers routiers

Du 15 au 19 juin 2009

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Infrastructures, transports et mer
Prévention des risques

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse:

01.40.81.18.07

SOMMAIRE

- Les Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Les principales missions des DIR
- Plus de 100 000 chantiers par an sur le réseau routier français
- L'accidentologie aux abords des chantiers en 2008

Annexes

- Calendrier des actions de sensibilisation des DIR
- Le réseau routier géré par les DIR

Les Directions interdépartementales des routes (DIR)

La loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a recentré l'activité d'opérateurs routiers de l'Etat sur le réseau structurant du territoire français. Désormais, le domaine routier de l'Etat se compose de 20 000 km de voies dont 11 800 km non concédés.

Cette phase de décentralisation s'est concrétisée par une réorganisation des services routiers déconcentrés de l'Etat et en particulier par la création de 11 Directions interdépartementales des routes (DIR).

Responsables de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier non concédé, les DIR se mobilisent chaque jour pour améliorer la sécurité et le service aux usagers d'un réseau fortement circulé, long de 11 800 km.

Les principales missions des DIR

Les 11 DIR sont chargées de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier existant mais aussi de la maîtrise d'œuvre du développement du réseau routier national.

Ce sont les DIR qui au quotidien oeuvrent pour mettre en œuvre le même niveau de service sur un itinéraire cohérent.

L'exploitation. Elles sont au service de l'usager des routes pour la surveillance du réseau, la gestion du trafic, l'information, les interventions lors d'accidents, la visibilité notamment en période hivernale.

L'entretien. Elles ont en charge l'entretien des chaussées et de leur dépendances (accotements, fossés, bassins, plantations), des aires de service, des ouvrages d'art (ponts, viaduc, tunnels, murs), des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue, dispositifs de surveillance).

Ingénierie routière. Equipées d'un ou de plusieurs services d'ingénierie routière, les DIR réalisent à la demande des services de maîtrise d'ouvrage, les études de projets routiers et le pilotage des projets et travaux d'infrastructures nouvelles.

Plus de 100 000 chantiers par an

sur le réseau routier français

Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les routes et autoroutes doivent être entretenues et améliorées en permanence. Simples travaux d'entretien mais aussi constructions de nouvelles infrastructures, édification d'ouvrages d'art, élargissement de chaussées, déviation… au total plus de 100 000 chantiers sont mis en place chaque année sur le réseau routier français.

La mise en œuvre d'un chantier, fixe ou mobile, crée immanquablement des perturbations : suppression de la bande d'arrêt d'urgence, réduction du nombre de voies entraînant des ralentissements, circulation déviée ou alternée… Les dispositifs de signalisation mis en place permettent à la fois d'assurer la protection des usagers de la route et celle des personnels qui y travaillent notamment les agents d'entretien ou d'exploitation mais aussi pompiers, forces de police et gendarmes lors d'intervention d'urgence en cas de panne ou d'accidents.

L'accidentologie aux abords des chantiers en 2008

Le non respect des consignes de sécurité met en danger le personnel en charge de l'exploitation et de l'entretien des routes. En 2008, sur les 32 accidents qui ont eu lieu aux abords d'un chantier, 19 agents d'entretiens ont été blessés, une personne a perdu la vie.